

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 13 MAI 2026**

**Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau**

**N° : 015/2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du cinq mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS.  
Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

**DELEGUES DES EPCI :**

**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. ARTUPHEL – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY – J-C. FELIX – M. GENOVA – J-M.  
GUISIANO – S. MARTIN – F. PERO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – P. ROUX – N.  
RULLAN – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT – J.P. VERAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND – S. CARLES – F. PANIZZI – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C.  
VENTURINO-GABELLE

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G. BRINGANT - V. GARELLO



VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-10, qui précise qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le nombre de vice-présidents, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

VU les statuts du syndicat mixte approuvés par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2018 précisant notamment la composition du bureau,

CONSIDERANT l'effectif du comité syndical (22 membres),

### **LE COMITE SYNDICAL**

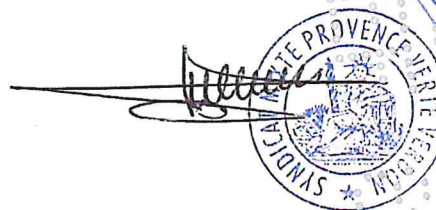
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer à 1 le nombre de vice-président et à 11 le nombre des autres membres du bureau.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Jean-Michel CONSTANS**

